



Profession ÉDUCATION

N° 249 | Novembre 2016 | 2,50 €

ÉCOLE ET TRANSITION NUMÉRIQUE

**Entretien avec Cédric Villani,
invité du mois**

3 ÉDITO

Les oubliés de la refondation

Reconnaître l'importance des personnels des missions de lutte contre le décrochage scolaire est une urgence.

4 ACTUALITÉ

Personnels ouvriers des Crous

Des négociations vont s'ouvrir.

Le Sgen et l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires

Prévenir les risques terroristes, mais pas uniquement.



Éducation à l'environnement

Les 4^{es} Assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont débuté.

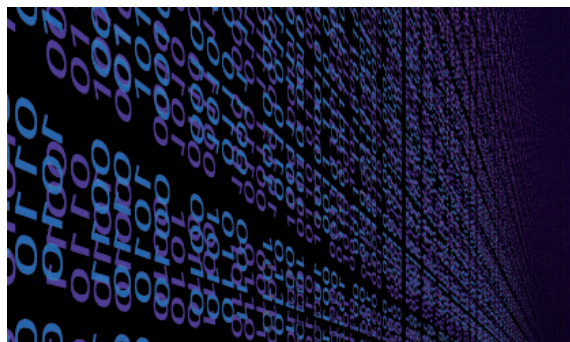
Zones de remplacement des personnels étendues au département

Une bien mauvaise idée...

9 DOSSIER

L'École dans la société en transition numérique

La transition numérique a entraîné de tels bouleversements sociaux et sociétaux que des pans entiers de nos institutions sont à réinventer. L'École doit s'impliquer.



16 INFO PRO

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)

Un nouveau dispositif opérationnel dès septembre 2017.

17 MILITANTS

UFR Sgen

Les retraités du Sgen-CFDT en ordre de bataille.

18 INVITÉ DU MOIS

Cédric Villani

Directeur de l'Institut Henri-Poincaré et membre du Conseil stratégique de la recherche.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Frédéric Sève. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Aline Noël et Christophe Caulier. **RÉDACTEURS :** Vincent Bernaud, Christophe Bonnet, Dominique Bruneau, Marie-Claude Carlier, Annie Catelas, Adrien Ettwiller, Christophe Huguel, Isabelle Lacaton, Françoise Lambert, Franck Loureiro, Bernard Massabieaux, Odile Nave, Nathalie Noël, Catherine Nave-Bekhti, Daniel Pers, Yves Rivière, Pierre-Marie Rochard, Delphine Roger, Frédéric Sève, Alexis Torchet, Guillaume Touzé. **IMPRESSION :** ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP :** 1015 S 07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : profession.education@sgen.cfdt.fr - www.sgen-cfdt.fr **PUBLICITÉ :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** © Pixabay / Nadine Doerle.



IMPRIM'VERT



FRÉDÉRIC SÈVE
Secrétaire général

ÉDITO

Les oubliés de la refondation ?

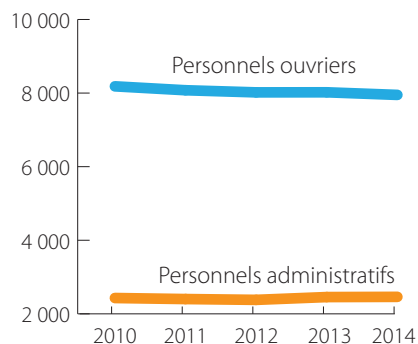
LES PERSONNELS DES MISSIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS) assument une mission essentielle du système scolaire : ils essaient d'en corriger les échecs. C'est grâce à leur action que le nombre de sorties sans qualification a baissé ces dernières années, passant de 136 000 à moins de 100 000. L'incapacité du système scolaire à empêcher le décrochage des élèves était l'une des justifications de la refondation de l'école lancée en 2012. C'est pour cela que les MLDS sont bien au cœur du projet d'école bienveillante, intégratrice, égalitaire.

Il serait donc inacceptable que les personnels qui les font vivre restent en marge du mouvement de reconnaissance et de revalorisation ouvert lors des chantiers métiers et conclu avec l'accord PPCR. Depuis bientôt deux ans, ils attendent les avancées statutaires qui leur ont été promises. Leur temps de service n'est toujours pas défini de façon cohérente et protectrice. Leur travail de suivi des élèves est le seul à ne pas faire l'objet de valorisation indemnitaire. Les compétences constitutives de leur métier ne sont toujours pas reconnues dans un système de certification. Plus grave, ces personnels souvent contractuels sont encore trop largement exclus de la titularisation alors que leur mission est essentielle et leur contribution irremplaçable.

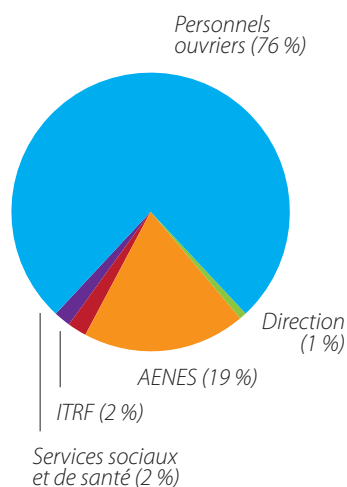
Il n'est pas imaginable que la mandature s'achève sans que les promesses faites aux personnels des MLDS soient tenues. Le ministère doit finir ce qu'il a commencé, et vite.

Novembre 2016

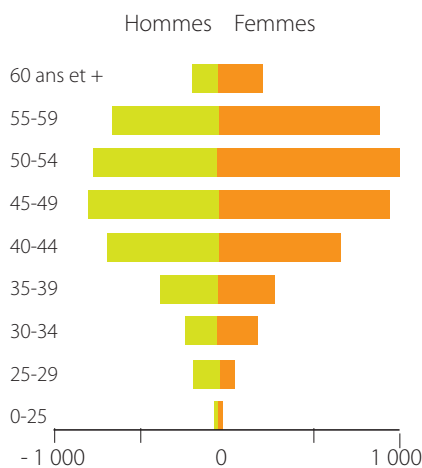
Évolution des emplois occupés au 31 décembre 2012.



Répartition des emplois par filière dans le réseau des Crous en 2014.



Pyramide des âges des personnels ouvriers sous CDI des Crous en 2014.



Source : Bilan social, 2014.

Personnels ouvriers des Crous

Des négociations vont s'ouvrir

Par Pierre-Marie Rochard et Vincent Bernaud

Le gouvernement a annoncé sa volonté d'engager des négociations afin que les personnels ouvriers des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) – qui représentent un peu plus de trois quarts des personnels qui travaillent dans le réseau des Crous – acquièrent le statut de fonctionnaires. Une revendication historique de notre fédération. Comme nous l'évoquions dans le *Profession Éducation* n° 246, cette fonctionnarisation est une mesure de justice sociale dès lors que les métiers exercés par ces agents existent dans la fonction publique.

Pour le Sgen-CFDT, l'objectif est une intégration dans la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF). Il sera nécessaire d'aménager les branches d'activités professionnelles mais le Sgen-CFDT ne souhaite pas qu'une branche spécifique soit créée pour les Crous. Cela réduirait fortement la mobilité géographique et professionnelle que l'entrée dans la fonction publique permet d'envisager.

Le Sgen-CFDT revendique, en outre, un droit d'option pour chaque agent : en fonction de son âge, de son parcours professionnel, l'agent doit choisir s'il souhaite ou non intégrer la fonction publique. Nos équipes devront être en capacité d'accompagner ce choix, notamment au regard des conditions de départ en retraite.



© Pixabay / cowins



Accord master

Licence pro

Le nouvel arrêté master instaure un droit à la poursuite d'études pour tous les titulaires d'une licence, mais il ne mentionne pas les licences professionnelles. Ces dernières ont certes une vocation d'insertion directe dans le monde du travail et n'ont donc pas vocation à permettre une poursuite en master mais, dans les faits, 32 % des étudiants de la licence pro continuent leurs études en master. La licence pro est donc utilisée par certains comme un moyen d'acquérir une licence et ainsi d'envisager une poursuite en master. Le texte du nouvel arrêté master signifie clairement que la poursuite d'études en master n'est pas le cheminement « normal » après la licence professionnelle... • F. L.



Retrouvez
toute l'actualité
sur notre site
www.sgen-cfdt.fr



Sécurité

Le Sgen et l'ONS

Par Adrien Ettwiller

1996-2016, l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires (ONS) fête ses 20 ans, marqués par une double (mais tardive) reconnaissance institutionnelle : la ministre a assisté à la présentation du rapport annuel et la circulaire de rentrée de 2016 fait référence aux travaux de l'Observatoire.

Les attaques terroristes et les menaces de Daesh à l'encontre des enseignants mettent au premier plan la question de la sécurité des établissements (exercices de sécurité, plan particulier de mise en sûreté). Mais les travaux de l'Observatoire englobent l'ensemble des questions de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et de conditions de travail dans les établissements relevant de l'Éducation nationale à travers six commissions permanentes : accessibilité, incendie, sécurité, santé hygiène et sport, formations professionnelles, risques majeurs, et enseignement supérieur.

Le Sgen-CFDT a fait le choix d'un investissement syndical fort au sein de l'ONS car les problématiques de sécurité sont au cœur de l'action syndicale. La participation de militants Sgen-CFDT en charge de ces questions dans leurs établissements est le gage d'un travail opérationnel. Les publications de l'ONS, pratiques et utiles, sont le reflet de cette expertise au plus près des besoins du terrain.

Le site de l'ONS : www.education.gouv.fr/ons
Les publications : <http://urlz.fr/4I1I>

Éducation à l'environnement

En route vers les 4^{es} Assises...

Les Assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont pour objet de réunir l'ensemble des acteurs qui œuvrent sur le terrain éducatif pour sensibiliser les jeunes générations à la transition écologique. Chaque Assise se déploie sur un cycle de quatre ans.

Organisées à Lyon en 2013, les 3^{es} Assises avaient été préparées par plus de 95 assises locales. Le nouveau cycle privilégiera quant à lui des rencontres au plus près des territoires. Il a été ouvert ce 17 octobre par une journée de lancement dans la salle des fêtes de la mairie du XX^e arrondissement de Paris. Près de 200 personnes sont venues puiser l'énergie de poursuivre ce combat et échanger au cours d'un « world café » autour de nombreux thèmes (alimentation, climat, eau, biodiversité...), ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour une réelle mobilisation citoyenne (formation, financement, partenariats...).

Le défi est bien celui de la participation de tous, dans une logique d'appropriation territoriale des enjeux, des méthodes et des solutions, et l'éducation à l'environnement doit donc se co-construire grâce à la mobilisation conjointe des associations, des syndicats, des entreprises, des ministères et des collectivités territoriales. En matière de développement durable ou de transition écologique, comme l'a rappelé Barbara Pompili, secrétaire d'État à la biodiversité, dans son discours d'introduction, « L'éducation n'est pas là pour assigner un comportement, bien au contraire, c'est un formidable outil d'émancipation... ». Une définition qui correspond bien au projet du Sgen-CFDT dont les adhérents s'engageront pleinement dans ces assises au sein des associations ou de leur syndicat. • G. T.

Retrouvez le compte-rendu de la journée d'ouverture sur le site d'Agoravox : <http://urlz.fr/4jXv>.

Remplacement : des annonces ministérielles à contre courant !

La ministre de l'Éducation nationale a annoncé des mesures pour améliorer le remplacement des enseignants. Outre le fait qu'une fois de plus la communication ministérielle supplante le dialogue social et les engagements ministériels, les mesures proposées ne sont pas à la hauteur des difficultés. En effet, l'accroissement des zones de remplacement pour le premier degré ne peut être une solution « magique » alors que les collègues ont déjà des services pleins sur leur zone actuelle. Pour le second degré, il s'agit de relancer les protocoles de remplacement de courte durée. Il peut s'agir d'une piste intéressante à la condition que son organisation soit réellement débattue au niveau des établissements. • **A. E.**

Les lycées en éducation prioritaire en grève

Certains lycées sont en grève dans l'espoir d'attirer l'attention : situés en éducation prioritaire, le ministère n'a jamais statué sur leur sort en 5 ans. Les mesures transitoires (primes, NBI) sont prolongées pour 2 ans, sans lever les inquiétudes, car aucune réflexion de fond n'a été menée. Il est urgent d'actualiser la liste des lycées relevant de la politique de la ville, puis d'ouvrir la discussion sur la place de ces lycées. • **A. T.**

Les Erea ne doivent pas être oubliés !

La circulaire sur les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) est en cours de réécriture pour la rentrée 2017, en parallèle de la réflexion sur la formation des enseignants spécialisés par le biais du certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei, cf. p. 16) et sans revenir sur la note de service qui s'applique depuis la rentrée 2016 (remplacement de postes de professeurs des écoles éducateurs par des assistants d'éducation (AED). Pour le Sgen-CFDT, l'Erea en tant que structure fermée est contraire aux principes de l'inclusion qui consiste à définir les besoins des élèves puis à organiser des dispositifs autour de ces besoins. De fait, le Sgen-CFDT a été le seul syndicat présent à défendre l'idée d'une véritable évolution de fond. • **A. T.**

Zones de remplacement des personnels étendue au département

Une mauvaise idée...

Par Adrien Ettwiller et Dominique Bruneau

En l'absence de tout dialogue social, le ministère a choisi d'étendre au département les zones de remplacement des personnels. Pour le Sgen-CFDT, il est inconcevable que les professeurs des écoles remplaçants étendent leur zone sans concertation préalable, sans compensation éventuelle et sans appel au volontariat. Une telle décision impacterait les conditions de travail des personnels – conditionnel, car il s'agit d'annonces, pas d'actes réglementaire et on va se battre ! Les remplaçants passeraient plus de temps sur les routes et dans les transports avec pour conséquence une efficacité auprès des élèves plus limitée. Comment être à 50 km pour un remplacement alors que l'on est prévenu le matin à 8 h 30 et que la classe se termine à 15 h ? Une réactivité illusoire qui mécontentera tout le monde : enseignants de l'école, car ils devront répartir les élèves en attendant ; parents, qui ne verront pas le remplaçant en déposant leur enfant ; enfin remplaçant, qui devra faire une heure de route au moins et ne pourra correctement assurer la mission qui lui a été confiée.

Le ministère espère un meilleur usage des moyens de remplacement disponibles et un taux de remplacement accru. Si ces objectifs sont partagés par le Sgen-CFDT, la méthode proposée n'est pas à la hauteur : la quasi-totalité des moyens est déjà mobilisée. Selon le ministère, près de 90 % des classes en métropole obtiennent un remplaçant. Ainsi une extension des zones ne pourrait répondre à la problématique. Pour le Sgen-CFDT, c'est donc un affichage malvenu et technocratique du ministère qui va mettre à mal les personnels sans résoudre les problèmes liés aux remplacements dans les écoles. Au ministère de revoir sa copie, de pratiquer un dialogue social véritable et, surtout, de respecter ses engagements !

Hommage à Jacques Natanson

(1923-2016)

Grand militant du Sgen-CFTC puis de la CFDT, Jacques Natanson est mort le 2 novembre 2016. Les retraités de Rouen perdent avec lui le précieux appui qu'il fut lorsqu'ils étaient jeunes militants, prenant en charge des responsabilités académiques ou dans leur secteur professionnel.

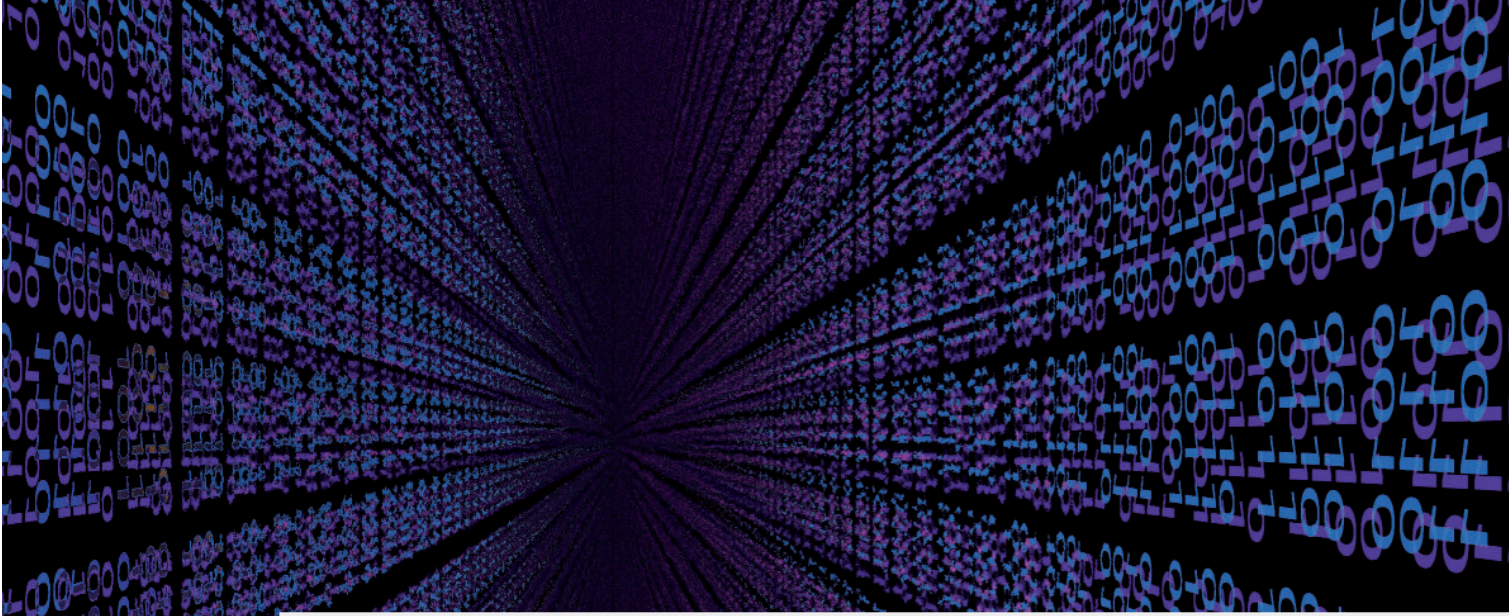
Après avoir enseigné la philosophie en lycée, il fut détaché au CNRS en 1960 pour préparer sa thèse (*La mort de Dieu, essai sur l'athéisme moderne*, 1973). Nommé assistant à la faculté des lettres de Rouen en 1964 alors que venait d'être créée l'académie de Rouen, il y resta jusqu'à sa mutation à Nanterre comme professeur en sciences de l'éducation en 1985. Secrétaire académique du Sgen de l'académie de Caen de 1955 à 1964, il joua un rôle important dans les prises de position du Sgen sur la défense des libertés républicaines et contre la guerre d'Algérie. Membre du bureau national du Sgen de 1960 à 1968, il fut secrétaire de la commission pédagogique nationale de 1961 à 1964, au moment crucial de la mise en œuvre de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Il travailla alors avec Claude Bouret et Antoine Prost. Il présenta au congrès de 1962 le rapport « Pour une réforme



© Dominique Natanson

démocratique de notre enseignement » dans lequel est pour la première fois formulé le projet d'Institut de formation pédagogique (IFP), dépendant de l'Université. « Tous les futurs maîtres, instituteurs et professeurs, y recevraient une formation de base commune, et en particulier une connaissance plus poussée de l'évolution de l'enfant, et des conditions de vie dans les différents milieux sociaux. » Les propositions du Sgen furent largement diffusées par deux brochures de 1962, l'une pour les adhérents du Sgen, et l'autre pour les adhérents de la CFTC, puis en 1963 dans *La Révolution scolaire*, par J. Natanson et A. Prost aux Éditions ouvrières. • **O. N.**

Pour en savoir plus sur son parcours militant voir la biographie de Jacques Natanson par Madeleine Singer dans le Maitron : <http://maitron-en-ligne.niv-parisi.fr/>



DOSSIER

L'École dans la société en transition numérique

Dossier coordonné par Alexis Torchet et réalisé par Christophe Bonnet, Adrien Ettwiller, Isabelle Lacaton, Françoise Lambert, Nathalie Noël, Daniel Pers, Delphine Roger et Guillaume Touzé.

La transition numérique, insiste la CFDT, bouleverse nos façons de produire, d'échanger et de nous déplacer. Elle modifie les relations de travail, entre entreprises comme entre les usagers avec les administrations. Elle pose des questions nouvelles à l'organisation de notre système de protection sociale. Les bouleversements à l'œuvre, les points d'attention et les régulations qu'il nous faut inventer sont nombreux^{}. Ils concernent évidemment, aussi, l'École, et dans ce cadre, les enjeux scolaires sont, plus que jamais, des enjeux sociaux.*

^{*} « La transition numérique est devant nous », par Alexis Masse, pour *CFDT cadres*.

Article consultable en ligne et téléchargeable : <http://urlz.fr/4lbs>

Nous sommes embarqués



© eduscol.education.fr

« En quoi une organisation syndicale comme le Sgen-CFDT est-elle concernée par les incidences prévisibles et/ou souhaitables de la "révolution numérique" sur la pratique professionnelle des enseignants mais aussi dans les activités autoformatrices des jeunes ? ». Telle était l'introduction du colloque « Le numérique : quelle École, quels enjeux ? », organisé par le Sgen-CFDT en mai 2011.

Le terme « numérique » commençait à remplacer le duo Tic/Tice*, manière de signifier que la culture prenait le pas sur les outils. Mais comme le disait Borges, « le passager ne voit pas les mêmes cordages que l'homme d'équipage ». Nombre d'enseignants, à la recherche d'outils pour mieux mettre en œuvre la pédagogie qui permettra à leurs élèves d'apprendre, fréquentent moins le Salon de l'éducation que celui dédié aux solutions techniques et technologiques. C'est pour rencontrer ces enseignants que le Sgen-CFDT a décidé dès 2015 de déménager son stand à Educatec-Educative.

En créant le personnage de Poucette, Michel Serres a pris le risque de le signaler à l'Académie française : les élèves ont changé, ils sont déjà pleinement dans la société numérique. Une société qui multiplie les moyens d'accès aux informations et démultiplie les moyens d'échange et de coopération. L'enseignant ne peut pas ne pas en tenir compte.

Pour le Sgen-CFDT, ce passage à la société numérique nécessite une transition, il requiert d'explorer les voies et moyens d'un numérique qui améliore les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. C'est l'objet des dossiers réguliers que *Profession Éducation* consacre au numérique : ouvrir l'horizon des possibles, évoquer les expériences sans prétention d'exhaustivité et, mutation oblige, sans jugement définitif. ● G. T.

*Tic(e) : Technologies de l'information et de la communication (pour l'enseignement).

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, le Sgen-CFDT s'intéresse au bouleversement des pratiques professionnelles et des conditions de travail induit par le numérique. Signe d'engagement, sa présence à Educatec-Educative, le salon professionnel du numérique dans l'éducation qui s'est tenu du 16 au 18 novembre. Notons qu'il a été rejoint lors de cette édition par les autres organisations syndicales – une évolution à saluer, qui témoigne d'une prise de conscience positive même si un peu tardive.

Les échanges avec les visiteurs du salon révèlent l'importance des problématiques syndicales : temps et conditions de travail dans un contexte de revendication du droit à la déconnexion, formation initiale et continue, accès équitable à l'information et à la communication, évolutions des métiers...

Mais la question de la place du numérique à l'École pose aussi la question de l'École dans la société devenue numérique. La verticalité et la

sanctuarisation sont deux impasses : la verticalité l'est, parce que les injonctions *top-down* émanant de la société sont inopérantes, et la sanctuarisation l'est tout autant, parce que refuser les écrans, y compris mobiles, à l'École, c'est refuser d'aborder, à l'École, le numérique comme fait culturel et social. Car la fracture numérique n'est pas seulement matérielle, elle est aussi culturelle. Après tout, les parents de la Silicon Valley qui choisissent des écoles Waldorf sans écran disposent par ailleurs d'un capital culturel qui assurera à leurs enfants l'appropriation des nouveaux environnements numériques.

NAITRE DANS LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

Le numérique offrant accès à un très grand nombre de ressources pédagogiques de grande qualité, ce sont tous les élèves qui doivent pouvoir en bénéficier, et davantage encore les plus défavorisés d'entre eux. L'École a un rôle fondamental à jouer ici pour mettre son public en situation d'apprentissage avec ces outils. Sinon les inégalités continueront de se creuser entre ceux qui possèdent la culture et

Une offre, à l'horizon 2017, de contenus pédagogiques et de services à destination des élèves, des parents et des enseignants.

- ★ services innovants
- ◆ amélioration et généralisation de services existants

Sources : « Faire entrer l'École dans l'ère numérique », ministère de l'Éducation nationale.

SERVICES À DESTINATION DE

- Permettre aux élèves d'apprendre plus efficacement grâce au numérique**
- ★ Des ressources numériques pédagogiques facilement accessibles
 - ◆ Un service d'échange entre enseignants et élèves en prolongement de l'école

- Proposer aux élèves en ayant le plus besoin un accompagnement personnalisé**
- ★ Une offre d'accompagnement personnalisé pour les élèves en situation de difficulté
 - ★ Une meilleure accessibilité pour les élèves en situation de handicap
 - ★ Une mobilisation du numérique pour contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire

SERVICES À

- Aider les parents à accompagner leurs enfants dans l'apprentissage**
- ★ Des ressources numériques pour aider les parents à de la progression scolaires de leurs enfants
 - ◆ Des espaces partagés pour renforcer les liens entre les familles et l'école



© Isabelle Lacaion

LA QUESTION DE LA PLACE DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE POSE AUSSI LA QUESTION DE L'ÉCOLE DANS LA SOCIÉTÉ DEVENUE NUMÉRIQUE.

les codes, et les autres, menacés de se retrouver en situation d'« illettrisme numérique ». Aussi, préparer les élèves à entrer dans une société numérique est bien, comme l'exprime Catherine Becchetti-Bizot, inspectrice générale de l'Éducation nationale, un des enjeux actuels des pédagogies actives.

Face à la profusion des questionnements que suscite la société en réseaux, ce dossier prend le parti de cibler quelques aspects du numérique éducatif : nouvel outil de la relation école/famille, il influe également sur les pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur et impacte inévitablement la formation tout au long de la vie. Le numérique est en effet au cœur de la stratégie de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, qui en fait un levier de son action. D'autres enjeux émergent pour les environnements de travail : ainsi, l'expérience du LP2i de Poitiers illustre la possibilité de réorganiser l'architecture scolaire par le biais du numérique.

LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Mais, point aveugle de cette mutation, c'est dans la gouvernance du numérique éducatif que beaucoup reste à inventer. Le Plan numérique pour l'éducation lancé par le gouvernement montre une

volonté d'inscrire l'École dans la transition numérique. Entendons-nous : il ne s'agit pas d'un *remake* du plan Informatique pour tous de 1985. Si on y retrouve une logique industrielle, elle porte surtout sur le développement d'une filière EdTech française, avec la volonté de rattraper le retard pris dans ce domaine. Le réseau Canopé est un acteur dans la production des outils et ressources, mais au prix d'une restructuration qui a eu malheureusement beaucoup de conséquences négatives sur les conditions de travail de ses personnels. Il est indéniable que l'enjeu de la formation a été pris en compte, même si deux écueils risquent d'apparaître : le nombre de jours réduit et le vivier de formateurs disponibles. En effet, comme pour la formation initiale, la formation des formateurs prend du temps, d'autant plus après des années où la formation continue a été laissée en jachère.

LE PLAN POUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF EN QUESTION

Pour autant, ce plan n'est pas exempt de critiques ou d'interrogations : l'absence de connexion avec la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui, de son côté, n'abordait pas les aspects éducatifs ; la question du ●●●

S ÉLÈVES

numérique
t accessibles.
de la classe.

ment adapté
en difficulté.
de handicap.
décrochage.

SERVICES À DESTINATION DES ENSEIGNANTS

Permettre aux élèves d'être acteurs du numérique éducatif

- ★ Un « campus numérique » pour favoriser la formation aux usages du numérique et la rénovation des pratiques pédagogiques
- ★ Un réseau professionnel des enseignants, espaces d'échange et de co-construction entre pairs.

Faciliter l'orientation des enseignants dans le choix de ressources numériques

- ◆ Un portail de référence de ressources numériques pédagogiques dédié aux enseignants.
- ◆ Une offre de contenus et services numériques facilitant les apprentissages.

DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

eur scolarité
venir acteurs
eurs enfants.
établissement.

Simplifier les démarches administratives

- ◆ Les téléservices (e-administration) pour simplifier les démarches administratives de parents et personnels des établissements

Garantir à tous l'accessibilité de l'École

- ◆ Une meilleure accessibilité des services pour les enfants en situation de handicap et leurs familles.



© Isabelle Lacroix

Educatéc-Educative, salon professionnel de l'Éducation, réunit les acteurs du numérique et de la pédagogie autour des usages du numérique dans l'enseignement.



partenariat entre Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale, dénoncé par EduNathon ; la très grande place accordée aux éditeurs traditionnels pour les plateformes de ressources ; ou encore les questions de maintenance et d'accès au réseau qui n'ont pas été prises en compte... En outre, le Plan numérique intègre certes un intéressant appel à projets e-Fran (espaces de formation, de recherche et d'animation numérique) dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, mais le pilotage en très vertical et opaque : ni concertation sur la définition des territoires éducatifs d'innovation numérique, ni consultation des partenaires sociaux, ni garantie sur la pérennité des projets. Or, il est impératif d'insuffler le dialogue social à tous les échelons de l'élaboration de cette politique numérique. La gouvernance du numérique doit en effet obligatoirement intégrer, d'une part, un diagnostic préalable partagé sur les objectifs de politique éducative, les attendus pédagogiques, le niveau et la qualité du service à l'usager, et d'autre part, se doter d'une capacité à suivre, piloter et accompagner le changement à partir de la consultation des agents publics et des usagers. ● A. T.

Catherine Becchetti-Bizot *

“Les enseignants les plus performants avec le numérique ne sont pas les pionniers ou les geeks... mais les bons pédagogues”

* INSPECTRICE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, CHARGÉE DE MISSION NUMÉRIQUE ET PÉDAGOGIE.



© Ministère de l'Éducation nationale

Quels changements de pratiques observez-vous dans le cadre de votre nouvelle mission ?

➊ Un virage a été pris, même s'il y a encore des résistances. Les enseignants remettent en question leur pratique, soit pour admettre que dans l'état actuel de leur environnement matériel, ils ne savent pas faire, soit pour ré-interroger leur manière d'enseigner par rapport à la fois à leur environnement de travail mais surtout aux pratiques de leurs élèves qui ont changé dans leur manière de lire, d'écrire, de s'informer, de créer, d'interagir...

Sommes-nous encore dans le temps des pionniers ?

➋ Les enseignants ont pris de l'assurance, même s'il y a toujours un peloton de tête d'enseignants plus engagés, et d'autres qui ont besoin d'être accompagnés. Beaucoup, par exemple, perçoivent que l'intérêt du numérique ne réside pas dans l'outil en lui-même mais dans les possibilités de mise en place de contextes variés, de situations d'apprentissage nouvelles, tout en s'appuyant sur les pratiques même des élèves et en les faisant réfléchir sur leurs propres démarches. J'ai pu observer que les enseignants les plus performants avec le numérique ne sont pas les pionniers ou les geeks, mais les professeurs les plus mûrs

dans leurs pratiques, les bons pédagogues qui ont déjà une méthode assurée, qui sont solides dans leur enseignement et n'ont pas peur de prendre des risques.

Le cœur de la transformation numérique, c'est de comprendre et d'accompagner les nouveaux défis qui se posent à l'École. Pour que tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales et culturelles, bénéficient des nombreuses opportunités du numérique, il faut les accompagner dès le plus jeune âge dans la découverte et l'appropriation de ces nouveaux environnements. Dès l'École, ils doivent être mis en situation d'apprendre et de comprendre avec ces outils, pour être préparés à vivre dans la société qui les attend ; ils doivent avoir conscience de ce qui se passe quand on utilise un réseau social, lorsqu'on échange, qu'écrire en ligne, c'est déjà être acteur dans une société dont il faut connaître les règles et les limites. Le faire en classe, c'est mieux parce que les élèves apprennent, on les accompagne, on leur donne les moyens d'agir et de devenir



Aujourd'hui, on n'apprend plus seul.

des citoyens éclairés, responsables et ouverts sur le monde. Autre changement : on n'apprend plus seul. On pense collectivement, on écrit à plusieurs,

on apprend avec les autres. De plus en plus de plateformes permettent d'intégrer commentaires, explications, arguments. C'est une pratique « humaniste » qui ne date pas d'hier, mais qui peut se développer à grande échelle.

Enfin, les jeunes ont le réflexe d'échanger entre pairs, ce qui ne remet pas en question le maître mais le repositionne. Les enseignants les plus avancés sont ceux qui ont compris et accepté ce nouveau rôle qui est d'accompagner leurs élèves dans leurs apprentissages, de gérer la diversité, l'abondance de ressources, et de donner des repères, des méthodes... **Propos recueillis par Guillaume Touzé.**

Quel GPS, dans la jungle des ressources éducatives en ligne ?

Par Isabelle Lacaton

Chaque jour, de nouvelles ressources sont mises en ligne, sur des plateformes ou sites institutionnels (Éduscol, Canopé, Myriaé, la BRNE – banque de ressources numériques pour l'École, Sup-numérique, etc.), sur des sites disciplinaires, des blogs d'enseignant, sans oublier les ressources éducatives libres. Une myriade d'outils de grande qualité.

Les ressources en ligne bouleversent la posture de l'enseignant, ses pratiques pédagogiques, et permettent de développer de nouvelles compétences. De la recherche d'information à la création d'activités pédagogiques, elles offrent une autonomie qui renforce l'engagement et la motivation, et contribuent d'une certaine manière à la formation et à l'enrichissement des pratiques professionnelles. Le manque de temps, la profusion d'informations, les compétences numériques nécessaires peuvent être des freins à l'utilisation de ces ressources numériques. Il est primordial de former les enseignants – en formation initiale et continue –, à trouver, utiliser, critiquer, modifier et adapter les ressources.

Les sites institutionnels, destinés à promouvoir et appliquer les réformes seraient sous-exploités par les enseignants, tandis que la blogosphère des professeurs et les réseaux sociaux permettent la mutualisation d'outils, mais surtout apparaissent comme des lieux d'échange et de réflexion sur le métier et les pratiques de classe. Les enseignants semblent préférer l'horizontalité des réseaux à la verticalité des ressources institutionnelles, et ils s'appuient sur les échanges, entre pairs, de ressources qui ont déjà fonctionné dans un contexte similaire, et qu'ils re-sourcent

(au sens défini par Jill Adler de « fournir à nouveau », in « Conceptualising Resources as a Theme for Teacher Education », *Journal of Mathematics Teacher Education*, octobre 2000, vol. 3, p. 205-224).

Selon l'enquête nationale Profetic 2014 (<http://urlz.fr/4IYE>), qui recensait les pratiques des enseignants du second degré en matière d'utilisation du numérique, les ressources digitales étaient utilisées par près de six enseignants sur dix, mais les exploitations novatrices, au-delà de la préparation des cours et des séquences en classe, peinaient à décoller.

En 2014, des chercheurs ont lancé le projet ReVEA (<https://www.anr-revea.fr/>) afin d'étudier l'utilisation des ressources dans le monde de l'éducation : d'une durée de quatre ans, il « permettra de caractériser les évolutions des ressources effectivement mobilisées en éducation et de modéliser le cycle de vie des ressources dans le système éducatif. Il conduira à des recommandations notamment autour de la prise en compte du travail sur les ressources dans la formation des enseignants et à la proposition de standards sur les ressources éducatives pour le travail enseignant. » **À suivre.**

Les enseignants semblent préférer l'horizontalité des réseaux à la verticalité des ressources institutionnelles.

”

© Pixabay / Werner22brigitte

EduNathon



PLOSS-RA



La Houette

© EduNathon

EduNathon : un collectif pour promouvoir les logiciels libres

Le collectif Edunathon a été créé en réaction à la signature, en novembre 2015, d'une convention entre le ministère de l'Éducation nationale et la société Microsoft. Cette convention de partenariat, d'un montant de 13 millions d'euros, s'organise autour de cinq axes : l'engagement dans une démarche visant à l'adhésion à une « Charte de confiance » (en cours de rédaction) qui s'appliquera à tous les éditeurs ; l'accompagnement et la formation aux usages des outils ; la mise à disposition de solutions pour une utilisation pertinente, facile et optimale des équipements mobiles ; une expérimentation pour l'apprentissage du code ; enfin, une aide de Microsoft aux acteurs français de l'e-Éducation.

Le Sgen-CFDT a exprimé, à l'occasion de l'annonce de ce partenariat, toute son inquiétude à voir les usages du numérique préemptés et limités par Microsoft. Le collectif EduNathon, quant à lui, s'est formé pour dénoncer la nature de la convention qui aurait dû être soumise aux règles des marchés publics. Il a engagé une démarche juridique qui a permis d'obtenir le droit d'assigner le ministère de l'Éducation nationale et Microsoft. Malheureusement, le juge a rejeté l'argument du caractère d'urgence à agir.

Le combat continue maintenant sur le fond afin de permettre aux entreprises du numérique libre de proposer et fournir des services, équipements et contenus adaptés aux besoins en la matière des acteurs de l'Éducation nationale. Ces outils doivent être interopérables, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas verrouillés par des choix technologiques imposés par des acteurs industriels. L'enjeu majeur est d'ouvrir les élèves à l'usage d'outils diversifiés. Le Sgen-CFDT soutient la démarche du collectif. ● A. E.

Pour soutenir le collectif :
<http://edunathon.org/>

Une charte pour lutter contre l'illettrisme numérique

En septembre 2016, 68 organisations, dont la CFDT, ont signé la charte « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme ! », proposée par l'Association nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). L'objectif est de « susciter une prise de conscience sur les conséquences concrètes de la digitalisation dans le quotidien des personnes confrontées à l'illettrisme et faire connaître les solutions qui ont fait leur preuve ». Pour les 2 500 000 personnes concernées, les outils numériques sont en effet une barrière supplémentaire à l'insertion dans la société, devenue très largement numérique. Or ces mêmes outils peuvent être d'excellents moyens de lutter contre l'illettrisme en suscitant ou réveillant la motivation et la capacité de chacun à apprendre. 15 % de la population serait touchée par l'illettrisme numérique, dit « illettronisme », terme qu'Élisabeth Noël, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, définit comme « un manque de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et la création des ressources numériques ». L'article L6111-2 du *Code du travail* stipule que « les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage de la langue française ainsi que des compétences numériques font également partie de la formation professionnelle tout au long de la vie ». Pour l'ANLCI, démocratiser le numérique pour éviter l'e-exclusion passe par trois grands principes : maîtriser la lecture, l'écriture et les compétences de base ; simplifier les contenus et proposer un accompagnement adapté ; faire du numérique un levier puissant pour prévenir, et lutter contre, l'illettrisme – des principes qui rejoignent les valeurs défendues par la CFDT au quotidien. ● I. L.



© ANLCI / Anact



spontanément déposés par des citoyens anonymes en hommage aux victimes. La Ville et les archives de Paris ont voulu sauvegarder les messages de ces mémoriaux éphémères, symboles d'un traumatisme collectif. Une partie d'entre eux sont aujourd'hui en ligne : <http://www.paris.fr/actualites/grandformat/13-novembre>

Il y a un an...

Au lendemain des attentats qui ont ensanglanté la France le 13 novembre 2015, des milliers de lettres, poèmes, citations, dessins... étaient

Le numérique au service des relations École/familles

Par Isabelle Lacaton

Dès 2003, le projet Proxima (Pour une appropriation de l'Internet à l'École et dans les familles) proposait de « montrer l'importance d'impliquer l'École et les familles dans la démarche d'élaboration de projets et de proposer de nouveaux usages sociaux, éducatifs et culturels pour l'Internet afin de créer une culture citoyenne des technologies ». La mise en place du cahier de texte numérique en 2010, puis des espaces numériques de travail (ENT), est le signe d'une volonté d'accréditer la place des familles dans le fonctionnement des établissements scolaires. Mais c'est la loi de Refondation de l'École de 2013 qui affirme la nécessité de « construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation ».

Dans une société numérique, les frontières entre École, familles et territoire s'estompent. Le regard sur l'École passe par le prisme d'une forme de « réalité augmentée ». Blogs de classe et sites web d'établissement ont commencé à offrir un autre regard sur l'École et une ouverture aux familles. Montrer ce que vivent les élèves en classe permet d'amorcer la coéducation indispensable à la réussite de tous. Mais comme le préconise le rapport « Jules Ferry 3.0 » du Conseil national du numérique dans ses recommandations 21, 22 et 23, la formation de tous à la littératie numérique, l'accompagnement, et la création d'espaces numériques d'échanges sont indispensables. C'est, contre bien des idées reçues, à l'école maternelle et dans le cadre de l'éducation prioritaire que des expériences ont été menées de manière très concluantes (cf. l'interview de Caroline Coudé-Gouiffès in *Profession Éducation* n° 218, février-mars 2013).

» Dans une société numérique, les frontières entre École, familles et territoire s'estompent.

Même si la route est longue, le numérique est un puissant vecteur pour renouveler les relations entre l'École et les familles.

À consulter en ligne

Le projet Proxima : <http://urlz.fr/4IVb> - Le rapport « Jules Ferry 3.0 » : <http://urlz.fr/4IV7>

Le LP2i crée un FabLab innovant dans sa classe du futur

Le lycée pilote innovant international (LP2i) a inauguré en juillet 2016 des salles dédiées au projet « Futur Classroom Lab » (FCL). Elles sont progressivement équipées de moyens innovants qui permettent d'ores et déjà de multiples expérimentations pédagogiques. Par exemple, des chaises à roulettes autorisent de nouveaux scénarios où les élèves sont plus mobiles, des murs entiers sont transformés en tableaux blancs pour réfléchir en équipe, un système de visioconférence (Polycom) permet de communiquer partout dans le monde : 200 m² équipés et structurés pour enseigner et apprendre autrement.

Un des espaces de cette FCL est dédié au travail créatif. Un FabLab y est implanté pour concevoir et fabriquer des objets. Sa mise en place est menée par une douzaine d'élèves encadrée par un enseignant, mais le FabLab du LP2i s'adresse à tous. Les solutions numériques modernes sont privilégiées et du matériel de modélisation, d'impression et de programmation est mis à disposition des utilisateurs de la salle. De plus, le FabLab du LP2i ouvre ses portes une fois par semaine en dehors des heures de cours. Des débutants et des personnes plus expérimentées peuvent ainsi se rencontrer et faire vivre l'esprit des *Makers*, du *Do It Yourself*, dans un espace propice à la découverte et à la création collaborative.

Une des particularités de cet espace est de proposer des solutions techniques et pédagogiques facilement transférables dans la plupart des établissements scolaires, en France ou à l'étranger, en tenant compte de leurs besoins et de leurs contraintes. L'imprimante 3D choisie est un modèle performant mais adapté aux débutants, livrée en kit pour 930 euros. Les composants pour les projets sont standards et bon marché. Les logiciels utilisés sont gratuits, ouverts, et libres si possible : Onshape pour la modélisation 3D, Blockly Arduino pour la programmation...

Un premier projet vient de naitre : concevoir et fabriquer des drones autonomes, à vocation pédagogique. Un collège est déjà intéressé, ainsi que deux FabLabs de Côte d'Ivoire. Le Parc du Futuroscope, voisin et partenaire, envisage également de renouveler son offre pédagogique en lien avec notre FabLab. ● **Daniel Pers, enseignant au LP2i**

Pour en savoir plus :
<http://bit.ly/FCLP2i> - <http://bit.ly/FabLabLP2i>

Classe inversée à l'université

Par Françoise Lambert

Comme dans les premier et second degrés, l'objectif de la classe inversée à l'université est d'amener les étudiants à travailler un sujet avant le cours, et à utiliser le temps en présentiel à répondre aux questions et à faire des applications (sous forme d'exercices classiques ou d'étude plus approfondie).

L'étudiant devra « construire » l'exercice, démarche proche de celle qu'il retrouvera dans le monde professionnel.

Par exemple, dans le contexte universitaire d'un cours de statistiques sur les tests, les heures de cours magistral (CM) peuvent être employées à réaliser les exercices d'application directe et les heures de travaux dirigés (TD) consacrées au traitement de données d'enquêtes : établir une problématique, mener une recherche bibliographique sur le sujet, utiliser les tests statistiques pour valider ou infirmer les hypothèses avancées, et rédiger un « quatre pages » sur le modèle, par exemple, des publications brèves du Céreq¹. L'étudiant utilise l'outil « en situation » : il n'y a pas une réponse toute prête à un problème donné, comme dans les exercices standard. Il lui faut « construire » l'exercice, démarche proche de celle qu'il retrouvera dans le monde professionnel.

Cette méthode requiert des étudiants un investissement personnel important pour ce qui est du temps de travail. Ils ne vont donc pas nécessairement y adhérer d'emblée, la position de « consommateurs » lors des cours traditionnels étant plus facile. Des mini-contrôles réguliers durant les CM ou les TD, ou des quizz en ligne, permettent de s'assurer qu'un travail régulier est bien fourni.

Enfin, dans un monde où l'information, via Internet, est disponible en très grande quantité, les cours classiques n'apparaissent pas forcément radicalement différents des documents ou des vidéos disponibles en ligne. En revanche, les réponses données aux questions des étudiants (accompagnement personnalisé), et les mises en situation (du type « projet ») ne sont pas disponibles sur le web. Or, n'est-ce pas là finalement la partie la plus intéressante du métier d'enseignant ?

¹ <http://urlz.fr/4lKe>

Le mot du Sgen

De tous les potentiels offerts par le numérique, la « classe inversée » est sans doute l'un des plus dynamiques. Signe de cet engouement, le congrès organisé par l'association « Inversons la classe » où les enseignants échangent sur leurs pratiques, est passé de 200 participants en 2015 à plus de 800 en 2016 (<http://www.laclasselinversee.com>). Au-delà de la mise en ligne de capsules vidéos, ce principe pédagogique libère surtout du temps de classe pour que l'enseignant accompagne les élèves dans leurs apprentissages, accompagnement qui prend de multiples formes suivant l'âge, ou plutôt l'autonomie, des élèves. Si bien qu'il est difficile de parler d'un modèle unique de classe inversée.

Le Sgen-CFDT s'est fait à plusieurs reprises l'écho de cette pratique pédagogique (cf. par exemple le témoignage de Marie Soulié, in *Profession éducation* n° 240, octobre 2015), et parmi les chercheurs qui travaillent à sa modélisation, il recommande la lecture du blog de Marcel Lebrun : <http://lebrunremy.be/WordPress/>

Numérique et dialogue social : je t'aime, moi non plus...

La question du numérique occupe une place centrale dans nos métiers et modifie profondément le système éducatif. La partie émergée de l'iceberg, celle qui déchaîne les passions médiatiques et agite les réseaux sociaux, concerne les utilisations pédagogiques. Mais en coulisse, tous les services sont touchés. Bouleversement des pratiques professionnelles, construction de nouvelles compétences, recherche de nouvelles organisations de travail, réflexion éthique et juridique. Pour le meilleur parfois, à condition de rester vigilants pour éviter le pire.

Le numérique.

Une question syndicale à part entière.

Par Nathalie Noël

Il y a quelque temps que le système éducatif, dans sa composante pédagogique comme dans sa dimension administrative, connaît des transformations progressives et partielles liées au développement des pratiques numériques. Mais d'expérimentations parcellaires à l'échelle d'un individu, d'une équipe ou d'un service, notre institution est passée

à une #AmbitionNumérique qui concerne de fait tous les agents.

Travail et formation à distance ; messageries professionnelles ; réseaux sociaux ; collecte et sécurisation des données ; droits à l'image et droits d'auteur ; achat, maintenance et obsolescence des outils devenus indispensables pour les personnels ; postures physiques et conséquences psychologiques sont notre quotidien. Parfois enfermés dans des débats quasi théologiques, nous n'avons pas encore construit les réponses adaptées : pourtant, le numérique, parce qu'il modifie en profondeur nos conditions de travail, est bien une question syndicale à part entière.

Il faut donc s'emparer de ces problématiques pour élaborer des projets pédagogiques qui ne se réduisent pas à un équipement sans rime ni raison, mais aussi pour prendre en compte dès le départ les conditions de travail des personnels. À ce titre, la réflexion entamée, au congrès du Sgen-CFDT à Aix-les-Bains, autour du paragraphe 1.8.1.5. de la résolution doit encourager les équipes à proposer la mise en place, au plus près des réalités, de commissions se saisissant de ces sujets pour construire une expertise et des préconisations concrètes.

Il y a déjà quelques années, un nouveau métier arrivait dans l'enseignement supérieur : celui d'ingénieur en technologie de la formation. C'est aujourd'hui un emploi-type référencé dans le corps des ingénieurs d'études, avec son concours de recrutement et un nombre conséquent d'ouvertures de postes dans les universités.

Mais en quoi consiste ce métier ? Il est plus facile, en fait, de dire ce qu'il n'est pas ! L'ingénieur en technologie de la formation, en effet, n'est ni un enseignant, ni un informaticien, ni un concepteur multimédia... même si les doubles compétences ne sont pas rares. Concrètement, ses tâches sont diverses, mais elles s'organisent autour de trois axes : l'administration de plateformes de cours en ligne ; la formation des enseignants ; l'assistance à la création de contenus.

Souvent, les collègues se demandent si leur activité correspond bien à ce que devrait être leur métier. La nouvelle base des emplois-types des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) les nomme désormais « ingénieur-e-s pour l'enseignement numérique », ce qui clarifie un peu le domaine d'exercice mais pas vraiment les activités... Ajoutons que la question des possibles évolutions de carrière se posera inévitablement, s'agissant d'agents jeunes et très diplômés. Malgré toutes ces incertitudes, une chose est sûre : les progrès spectaculaires réalisés par l'enseignement supérieur en matière d'enseignement numérique doivent énormément au dynamisme de ces ingénieurs atypiques, à la fois acteurs et médiateurs, dont la place ne saurait manquer de se renforcer dans les années à venir.

Réseau Canopé.

Quand les
personnels
s'adaptent à
la stratégie
numérique...

Par Delphine
Roger

Canopé doit s'imposer comme le grand acteur de l'École du numérique. C'est la condition de sa survie (après le sévère rapport de la Cour des comptes de 2014) et une

belle opportunité d'innover au service de la réussite des élèves. Le réseau a d'ailleurs plutôt bien réussi sa mue et commence à devenir un lieu d'expérimentations et d'échanges, de ressources et de médiation pour le numérique éducatif. Les « ateliers Canopé » trouvent leur place dans les territoires et attirent un nouveau public – même s'il reste assez clairsemé. Du matériel moderne, du mobilier ergonomique, des personnels disponibles : voilà ce que proposent les ateliers selon la nouvelle orientation du réseau. Cependant, pour les personnels des anciens centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP), le tournant a été brutal. Comment faire quand on est documentaliste, ouvrier d'imprimerie, secrétaire d'édition, délégué pédagogique itinérant pour s'insérer dans l'organigramme des nouveaux métiers de la formation, de la médiation et de la création numériques ? Si la refondation de Canopé s'appuie sur un effort d'accompagnement sans précédent, en revanche elle laissera un goût amer à tous ceux qui ne parviendront pas à s'intégrer dans le nouveau modèle, et elle imposera à la majorité des personnels d'aller au bout de leurs capacités d'adaptation, parfois avec douleur.

Ingénieur pour l'enseignement numérique.

Un métier émergent.

Par Christophe Bonnet

C'est quoi une meilleure assurance vie ?



- 4... 5...

- ...

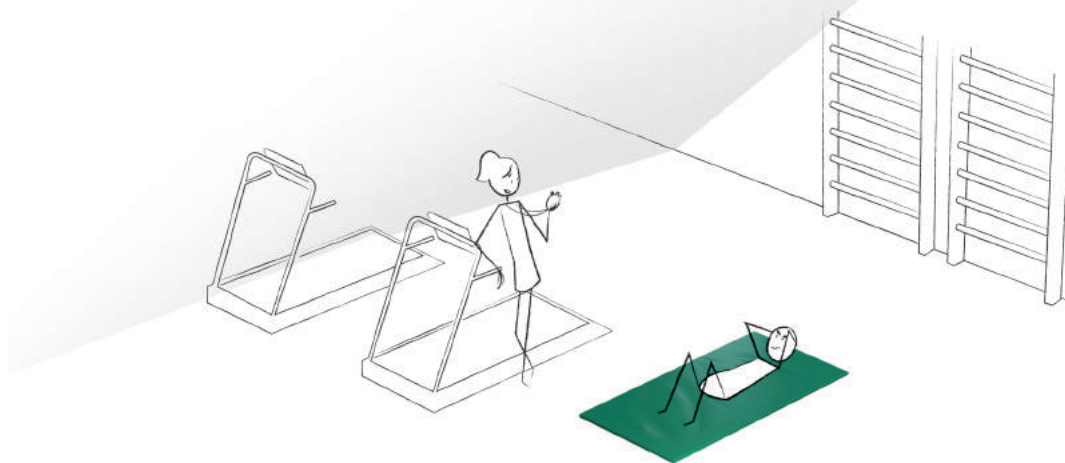
- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah ?... Fallait me demander.

- Pourquoi ? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne...
En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre.
Allez ! On accélère !



ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. **Parnasse-MAIF** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



Mouvement 2017, on prend les mêmes et on recommence

Il aurait dû y avoir du changement dans les règles du mouvement 2017 car le barème, enfin, a été « légalisé » par la loi d'avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires – ce qui permettra d'éviter désormais les annulations en cascade par le Conseil d'État des notes de service afférentes au mouvement. Malheureusement, le décret d'application des nouvelles dispositions n'ayant pu être publié à temps, le barème et les priorités ne pourront donc pas être révisées avant 2018. C'est d'autant plus regrettable que le Sgen-CFDT avait demandé l'instauration d'une possibilité de mutation prioritaire en cas d'ascendant dépendant. Avait également été réclamée une meilleure prise en compte des enfants dans le cadre du rapprochement de la résidence de l'enfant, mais nous nous sommes heurtés à l'obstacle réglementaire. Le barème 2017 ressemblera donc comme un frère jumeau à celui de 2016, ce qui laisse présager une stabilité en 2017 des barres d'entrée dans les académies. **Du 17 novembre au 6 décembre 2016**, les personnels stagiaires du second degré et les titulaires du premier ou du second degré qui veulent changer respectivement de département ou d'académie pourront donc saisir leurs vœux sur Siam via Iprof. Outre des articles sur **Sgen+**, les candidats à mutation auront à leur disposition un guide téléchargeable sur le site fédéral, des informations, les barres des mouvements précédents et la possibilité d'ouvrir un compte et de remplir une fiche sur Sgen+. Des permanences en Espé seront assurées et des conseils proposés par les sections académiques. ● C. H.

Formation spécialisée commune aux premier et second degrés

Le Cappei

Par Annie Catelas

La formation des enseignants spécialisés des premier et second degrés est actuellement en discussion en groupe de travail ministériel afin d'être adaptée aux exigences de l'école inclusive telles qu'inscrites dans la loi.

EXIT CAPA-SH ET 2CA-SH

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) vient valider la formation commune des enseignants spécialisés des premier et second degrés. Dès septembre 2017, il remplacera le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (Capa-SH) et le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH). Pour le Sgen-CFDT, il s'agit d'abord d'offrir à ces enseignants une formation de qualité, en phase avec la philosophie de l'éducation inclusive. L'objectif est aussi de permettre l'articulation et la complémentarité des différents dispositifs d'aide à l'inclusion afin de scolariser tous les

jeunes et de leur garantir le meilleur accueil possible au regard de leurs besoins.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Ainsi, avec le nouveau Cappei, pour exercer leurs missions auprès des élèves, les enseignants bénéficieront tous d'une formation d'un volume de 400 heures, réparties en 300 heures dévolues à la préparation du certificat, auxquelles s'ajouteront 100 heures de stage en modules de formation d'initiatives nationales qui se dérouleront après l'examen de certification. La maquette de formation professionnelle comprendra donc quatre volets : un tronc commun de six modules (144 heures) ; deux modules d'approfondissement (104 heures) ; un module d'adaptation à l'emploi (52 heures) : Rased, Ulis, UE, Segpa/Érea, pénitentiaire. Une attestation précisera le parcours suivi.

VERS UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE

Un dispositif transitoire permettra aux enseignants du second degré, y compris non-titulaires en CDI, actuellement en fonction en Segpa ou Érea, de suivre les formations et de valider facilement le Cappei. Pour le Sgen-CFDT, une formation commune à l'éducation inclusive constitue un premier pas pour l'instauration d'un véritable travail d'équipe, dont l'enseignant spécialisé est membre à part entière et une reconnaissance de la professionnalité de nos collègues.

La prochaine réunion du groupe de travail étudiera le référentiel et la circulaire afférents.



Face au vieillissement

EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016, LA LOI RELATIVE À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT PRÉVOIT LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE « PROCHE AIDANT » ET LE DROIT AU RÉPIT.

Les agents de la fonction publique peuvent obtenir de droit une mise en disponibilité ou un temps partiel, pour aider un proche en perte d'autonomie ou atteint d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital. Dans ce deuxième cas, ils ont droit au congé de solidarité familiale. Ce congé non rémunéré de trois mois maximum, renouvelable une fois, peut être fractionné ou pris sous la forme de temps

partiel. Sa durée est prise en compte pour l'avancement, et les droits à pension sont garantis à condition de verser la cotisation pour pension civile à l'issue du congé. Il ouvre droit au versement d'une allocation journalière d'un montant de 55,21 euros bruts. ● O. N.

Pour en savoir plus
<http://urlz.fr/4n6G>
<http://urlz.fr/4n04>
<http://urlz.fr/4n0d>



© Odile Nave

En mai dernier, le Congrès fédéral du Sgen-CFDT, a officialisé, par son vote massif, l'existence de l'Union fédérale de retraités des Sgen-CFDT (UFR-Sgen). Mais pourquoi donc ? Y a-t-il besoin d'un syndicalisme de retraités à la CFDT ? Il s'agit là de défendre les revendications légitimes des retraités, comme un niveau de pension décent (au minimum égal au smic net pour une carrière complète), la réduction des inégalités femmes/hommes à la retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, l'accès aux soins avec une vraie mutuelle complémentaire pour tous, des logements adaptés, une meilleure accessibilité aux lieux publics, etc. Toujours concernés par notre champ professionnel et par les réformes en cours (en tant que parents ou grands-parents, élus ou simples citoyens), nous suivons avec intérêt les prises de position du Sgen en général. Les valeurs CFDT que nous partageons, les luttes intergénérationnelles ne sont pas de vains mots. Et les retraités répondent « présents ! » aux demandes des actifs.

L'équipe

L'assemblée générale des sections syndicales de retraités a élu le Conseil de l'UFR pour quatre ans : 12 conseillers territoriaux et leurs suppléants, ainsi que les 4 membres du bureau*. La parité (8 femmes et 8 hommes) est atteinte. Les arrivants (7) rejoignent les anciens (9) et apporteront une nouvelle dynamique à l'équipe.

*** Dans la photo ci-contre :**

1. Odile Nave - 2. Bernard Massabieaux
3. Marie-Claude Carlier - 4. Yves Rivière

Lors des réunions des sections syndicales de retraités du Sgen, nous discutons à la fois des problèmes de tous les retraités et de nos interventions dans les unions territoriales de retraités CFDT (UTR), ainsi que de notre participation aux conseils des Sgen.

Chacun de nos militants participe aussi à la vie du syndicat propre à son territoire : des retraités venus la plupart du temps de tous les syndicats de la CFDT, de tous les champs professionnels qui confrontent leurs points de vue, préparent des actions, vont à la rencontre du public, mandatent des camarades pour représenter la CFDT auprès des instances officielles pour défendre les droits de tous les retraités, mais aussi des salariés. À l'échelon du département ou de la région, il s'agit également de rencontrer les élus, les décideurs, les autres syndicats.

Faire vivre la solidarité et la démocratie, prôner la mixité sociale et générationnelle dans nos villes et villages, le bien vivre-ensemble, voilà ce qui motive les retraités de la CFDT en général et du Sgen en particulier.

Un syndicat de retraités CFDT, c'est une association de retraités agissant en convivialité, solidairement avec les salariés pour défendre la cause des retraités et répondre à leurs attentes sociales, culturelles et conviviales.

Vous serez bientôt à la retraite ?

Signalez-vous à votre syndicat.

Rejoignez-nous !

Dans votre entourage, vous connaissez des retraités, faites-nous connaître !

retraites@sgen.cfdt.fr



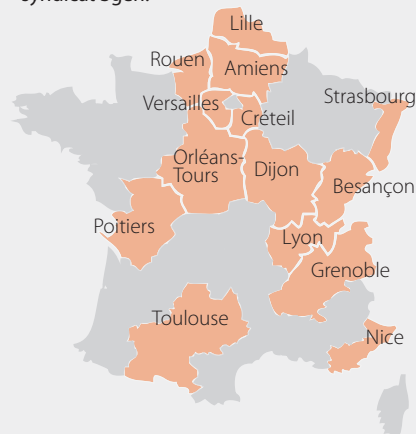
Assemblée générale de l'UFR du 14 octobre 2016.

UFR SGEN

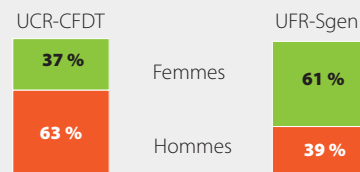


Assemblée générale de l'UFR du 13 octobre 2016. Dominique Fabre (au centre), secrétaire générale de l'UCR, entourée d'Ombretta Frache et Gilbert Jérôme de la commission exécutive de l'UCR.

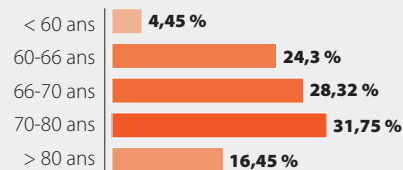
Les membres du conseil de l'UFR par syndicat Sgen.



Les adhérents retraités de l'UFR Sgen sont majoritairement des adhérentes retraitées à la différence de l'ensemble des adhérents retraités CFDT...



Les âges des retraités CFDT... un éventail aussi large que chez les salariés.



CÉDRIC VILLANI

Propos recueillis par Alexis Torchet

Cédric Villani est directeur de l'Institut Henri-Poincaré et membre du Conseil stratégique de la recherche.



© Laurence Honnorat

Quel regard portez-vous sur le système éducatif et ses évolutions actuelles ?

● En préambule, j'insiste sur le fait que mes réponses ne proviennent pas d'une étude systématique, mais de mon expérience d'enseignant-chercheur et de parent d'élève, et surtout de mes très nombreuses visites et conférences dans des établissements scolaires, en France et à l'étranger. L'éducation est un sujet qui me tient à cœur, et auquel je contribue notamment à l'Académie des sciences.

Le système éducatif français traverse une crise de confiance qui se traduit par un très fort malaise des enseignants et plus généralement par l'insatisfaction de tous les acteurs. La très forte rotation des ministres et des réformes semble inlassablement remettre le système en cause, mais on note peu d'avancées sur les questions de fond. L'enseignant déboussolé ne fait dès lors confiance ni aux parents d'élèves, ni aux inspecteurs, ni aux proviseurs, ni aux ministres... En mathématique, cela se traduit par une grande difficulté à pourvoir les postes au moment où l'on en a plus que jamais besoin ; il en résulte

des recrutements hâtifs, des taux de rotation très importants dans les établissements, particulièrement dans les zones difficiles.

La confiance manque également entre les enseignants et les élèves ; s'il y a un reproche à faire à l'enseignement français, c'est sa difficulté à donner aux élèves confiance en eux, un art absolument fondamental que pourraient nous apprendre les enseignants américains, certainement plus important que le contenu des programmes eux-mêmes. Selon moi, nombre de difficultés relèvent de la condition des enseignants, de leur formation, ainsi qu'aux moyens qui leur sont alloués pour travailler en équipe ; le reste (programmes, options, etc.) est certes important, mais moins !

Sur la question plus particulière des contenus, les deux plus graves problèmes actuels sont sans doute la faiblesse des horaires de mathématique – qui rend impossible tout travail serein –, et l'indigence des programmes de physique qui perturbe tout l'enseignement des sciences. En mathématique, la seule compétence qui vaille est celle d'apprendre à formaliser et démontrer, mais cela prend beaucoup de temps ; si l'on passe tout le cours à apprendre les concepts sans avoir le temps de les manipuler, c'est l'échec garanti. À contrario, de très belles initiatives ont été développées ces dernières années pour donner aux enseignants toutes les clés de l'apprentissage des sciences, en insistant sur l'implication des élèves, le travail par projets, la réalisation d'expériences, la conceptualisation – je pense notamment à l'initiative « La main à la pâte ¹ » qui continue de progresser, lentement mais sûrement.

Par ailleurs, la faible implication du secteur privé (entreprises, fondations) dans les opérations de fond est un réel problème que j'ai rencontré à maintes reprises. Découragées par la complexité du système éducatif ou les prises de position dogmatiques, les entreprises préfèrent financer de fort petites opérations, méritoires mais d'impact très faible.

Enfin, la difficulté du système à intégrer un vrai enseignement de la programmation est étonnante. À l'heure du tout-numérique, et compte tenu des difficultés qu'ont nos jeunes pour conceptualiser une informatique qui leur apparaît comme

magique, l'enseignement de la programmation devrait s'imposer comme une évidence, et continue pourtant à susciter régulièrement des oppositions et barrages idéologiques. L'évolution est en cours, mais que c'est lent !

Comment faire évoluer le baccalauréat pour en faire un passeport vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ?

❶ Vous évoquez l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle – deux choses distinctes mais liées, les diplômes d'enseignement supérieur augmentant en pratique notablement les chances d'insertion professionnelle. Il me semble illusoire de penser qu'une seule mesure pourra faire progresser les choses, mais la revalorisation des filières techniques, avec un fort contact avec les entreprises pourrait être une piste – une option largement utilisée par les systèmes allemand et suisse, avec succès.

JE SUIS CONVAINCU QUE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE DOIT ACCORDER UNE PLACE IMPORTANTE À L'INFORMATIQUE...

Autre piste : l'accent à mettre, au cours du secondaire, sur les projets d'ouverture vers l'enseignement supérieur dont l'autonomie est bien plus grande... La formation continue des conseillers d'orientation est aussi un impératif. Que ce soit pour vous amener vers le monde de l'entreprise ou vers celui de l'enseignement supérieur, il faut vous plonger dans le bain, et vous mettre en contact avec ceux qui sont dans le bain !

Comment doit évoluer l'enseignement des mathématiques à l'ère des algorithmes et de la transition numérique ?

❶ Première remarque : l'enseignement a été plus d'une fois ravagé par des gens qui nous disaient ce que l'on « doit » faire – que l'on songe à la lecture globale ou au mouvement des mathématiques modernes... Je me garderai donc de faire des injonctions.

Mais je suis convaincu que l'enseignement mathématique doit accorder une place importante à l'informatique, et plus précisément à l'algorithmique et à la programmation. Tout d'abord, pour mieux comprendre les ressorts de notre monde algorithmique – et, j'insiste, cela ne viendra pas spontanément aux jeunes même s'ils sont plongés dans ce monde ! Pas plus qu'ils n'apprendront la biologie spontanément par le simple fait de vivre. Ensuite, parce que la programmation participe aussi, de manière très structurante, à l'apprentissage du raisonnement logique. Programmation et mathématique se renforcent donc l'un l'autre. J'ai argumenté, dans un texte précédent², que la programmation devait reprendre certains des buts qui étaient autrefois confiés à l'enseignement du latin...

L'Académie des sciences a déjà réagi, à travers la Fondation « La main à la pâte », qui vient de publier un guide pédagogique destiné aux enseignants : 1, 2, 3... *codez* ! On y donne des clés, des recettes, des expériences pour l'enseignement de l'algorithmique, et cela dès la maternelle – en partie sans ordinateur, car bien sûr, la programmation s'apprend aussi avec papier et crayon, comme tout d'ailleurs. Et la programmation s'apprend surtout en formant les enseignants, et en les encourageant à tester.

¹ Initiative conjointe de l'Académie des sciences et des Écoles normales supérieures de Paris et Lyon, la Fondation « La main à la pâte » a pour ambition d'améliorer la qualité de l'enseignement scientifique à l'école et au collège (NDR). Voir www.fondation-lamap.org.

² « Cédric Villani : La programmation est – presque – la seule discipline où l'enfant réalise son auto-correction », par Lila Meghraoui. Voir <http://urlz.fr/2dh2>.

PARCOURS

1973

Cédric Villani naît à Brive-la-Gaillarde.

1992

Intègre l'École normale supérieure.

1994

Se spécialise dans l'analyse mathématique.
Agrégation de mathématiques

1998

Soutenance de sa thèse, « Contribution à l'étude mathématique des gaz et des plasmas ».

2000

Professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon.

2009

L'Institut Henri-Poincaré lui confie son poste de directeur.

2010

Médaille Fields.
Professeur des universités à l'université Claude Bernard Lyon I.

2013

Élu à l'Académie des sciences.

2014

Membre du Conseil stratégique de la recherche.

BIBLIOGRAPHIE

THÉORÈME VIVANT, éd. Grasset et Fasquelle, 2012.

MATHÉMATIQUES EN LIBERTÉ, éd. La ville brûle (avec P. Cartier, J. Dhombres, G. Heinzmann), collection « 360 », 2012.

LES RÊVEURS LUNAIRES : QUATRE GÉNIES QUI ONT CHANGÉ L'HISTOIRE (avec E. Baudoin), éd. Gallimard Jeunesse, 2015.

LES COULISSES DE LA CRÉATION (avec K. Beffa), Flammarion, 2015.

Retrouvez la version longue de l'entretien sur www.sgen-cfdt.fr

The background of the entire page is decorated with several overlapping speech bubbles in various colors: orange, purple, teal, yellow, green, and pink. The CFDT logo is in the top left corner.

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

LE NOUVEAU SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS CFDT

**Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé,
sur l'ensemble du territoire, par exemple :**

- Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel ?
- Un doute sur vos conditions de travail ?
- Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?
- Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?
- Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?

LA CFDT VOUS ÉCOUTE ET VOUS RÉPOND AU
09 69 39 19 39

du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h.
Numéro non surtaxé (prix d'un appel local)

CFDT.FR

LE RÉSEAU CFDT VOUS AIDE À TROUVER LA BONNE RÉPONSE !